

**Bruxelles, le 7 novembre 2025
(OR. en)**

14864/25

**CADREFIN 289
FIN 1286
POLGEN 177**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Cadre financier pluriannuel 2028-2034 - Débat d'orientation

I. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX AU SEIN DU CONSEIL

1. À la suite de la présentation du premier ensemble d'éléments possibles d'un futur projet de cadre de négociation, le groupe ad hoc sur le cadre financier pluriannuel (groupe ad hoc sur le CFP) a mené des travaux intensifs tout au long du mois d'octobre sur les éléments entre crochets des propositions relevant de la rubrique 1 ("Cohésion économique, sociale et territoriale, agriculture, zones rurales et affaires maritimes, prospérité et sécurité").
2. Sur la base de ces discussions, la présidence a rassemblé les éléments les plus sensibles sur le plan politique liés à la rubrique 1 proposée, qui nécessiteraient des orientations de la part du niveau politique.
3. Au mois de novembre, la présidence prévoit d'achever l'examen, au sein du groupe ad hoc sur le CFP, des éléments entre crochets relatifs aux rubriques 3 ("L'Europe dans le monde") et 4 ("Administration") et aux recettes. La présidence élaborera sur cette base un troisième ensemble d'éléments possibles d'un futur projet de cadre de négociation.

4. Parallèlement, les travaux se poursuivent sur toutes les propositions sectorielles au sein des sous-groupes compétents du groupe ad hoc sur le CFP et d'autres instances préparatoires du Conseil.
5. La présidence entend élaborer un premier projet de cadre de négociation couvrant tous les éléments horizontaux politiquement sensibles du paquet relatif au CFP en vue de la session du Conseil des affaires générales de décembre, en amont de la réunion du Conseil européen.
6. Le projet de cadre de négociation ainsi que tout élément conçu aux fins de son élaboration sont établis et mis au point sous la seule responsabilité de la présidence. Ils ne sont contraignants pour aucune délégation.

II. QUESTIONS DESTINÉES AUX MINISTRES

7. La présidence a pris note des observations formulées par les délégations au cours des travaux préparatoires. Dans ce contexte, les ministres sont invités à se concentrer sur les questions suivantes en ce qui concerne la rubrique 1 de la proposition de CFP:

Comment les administrations régionales et locales peuvent-elles être associées de manière appropriée à l'élaboration et à la mise en œuvre des futurs plans de partenariat national et régional?

Comment le soutien des politiques découlant des obligations prévues par les traités peut-il bénéficier d'une plus grande visibilité dans le cadre des plans, tout en préservant l'ambition globale de simplification et d'agilité?
